Titre paritaire à finalité professionnelle Chaudronnier d'atelier 0059

03/09/2025



Durée: 455 heures



Lieu: Nancy



Rythme d'alternance : Sur-mesure, à définir avec l'entreprise



PRÉREQUIS

- Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter en français.
- Avoir le projet professionnel de devenir chaudronnier.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Vous devez préalablement remplir le dossier de candidature en ligne.
- La session de recrutement prévoit une information collective, un test sur les savoirs de base ainsi qu'un entretien de motivation. Les résultats sont communiqués sous une semaine maximum.
- Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Taux de réussite à l'examen final : à venir.
- Taux d'insertion en emploi : à venir.

TARIF

- Les frais pédagogiques sont pris en charge par votre entreprise.
- La formation est éligible au CPF.

CONTACT

- Académie Fives Nordon 78 avenue du XX^e Corps – 54000 NANCY
- Marjorie CHARDIN, Coordinatrice fivesnordon.academie@fivesgroup.com 07.85.70.31.32

Le métier

- Le-la chaudronnier d'atelier intervient dans la réalisation de sous-ensembles de chaudronnerie, sur des pièces unitaires ou de petites séries à des fins industriels en concevant des cuves, des récipients, des trémies, des bennes, des coffrages, des fûts...
- A partir des plans, il·elle réalise les opérations de découpe des feuilles de métal, leur donne une forme par différentes méthodes manuelles ou automatisées (pliage, cintrage, perçage, emboutissage...).
- Le-la chaudronnier prépare son environnement de travail, tient compte de la documentation qui lui est transmise (plans, dossier technique), réalise les gabarits, fabrique les structures, sous-ensembles et ensembles métalliques à partir des plans définis et assure un premier niveau de maintenance de son poste de travail.
- Le-la chaudronnier est susceptible de travailler dans différents secteurs d'activités : le nucléaire, aéronaval, la construction, l'énergie...
- Il·elle est généralement affecté·e à un atelier de production.

L'organisation

La formation peut s'effectuer :

- En alternance en contrat de professionnalisation CDD ou CDI,
- En formation continue (salariés d'entreprise),
- Via le Compte Personnel de Formation (CPF).

Les objectifs de la formation

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Préparer et réaliser des pièces primaires.
- Réaliser un sous-ensemble chaudronné.

Pour les entreprises

L'embauche d'un apprenant en contrat de professionnalisation vous permet de bénéficier :

- D'une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) et d'allocations familiales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus ;
- De créance déductible du solde de la taxe d'apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 5 % d'alternants ;
- D'une aide de 2 000 € versée aux entreprises à l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation ;
- D'une aide forfaitaire de 2 000 € attribuée à l'employeur par France Travail pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, cumulable avec l'aide à l'embauche de l'État.







MODALITÉS ANDRAGOGIQUES

- La formation se déroule 100 % en présentiel sur notre site Fives Nordon de Nancy (78 avenue du XX^e Corps).
 Vous alternerez entre des modules théoriques, des immersions en atelier et des entraînements pratiques.
- L'équipe de formateurs est issue des professionnels expérimentés de chez Fives Nordon (chaudronniers, chefs d'atelier...).
- Vous évoluerez au sein d'un environnement industriel et bénéficierez du compagnonnage des chaudronniers expérimentés de Fives Nordon.

MODALITÉS D'EXAMEN

Évaluation en continue durant la formation

 Vous bénéficierez de deux bilans de compétences intermédiaires durant votre parcours afin d'évaluer votre progression pratique. Vous serez évalué·e à chaque fin de module théorique (évaluation type QCM, étude de cas).

Modalités d'examen

- Avis de l'entreprise d'accueil.
- Évaluation par une commission (jury composé de professionnels et de représentants de l'UIMM territorial) d'une situation professionnelle reconstituée en centre de formation, ou évaluation en situation professionnelle réelle (en entreprise).

La grille d'évaluation de la commission ainsi que l'avis entreprise seront transmis à une commission paritaire qui statuera en faveur ou en défaveur de l'obtention du Titre paritaire à finalité professionnelle Chaudronnier d'atelier.

Les résultats seront communiqués dans les 3 mois.

Le Titre paritaire à finalité professionnelle sera remis dans les 6 mois.

Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue.

Il peut être réalisé en CDD ou en CDI (avec une période de professionnalisation).

Sa durée varie entre 6 et 12 mois (durée pouvant être portée à 36 mois selon des cas particuliers). La durée de la formation varie entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat avec une obligation d'un minima de 150 heures.

La rémunération est établie selon l'âge et le niveau de diplôme de l'apprenant.

Plus d'informations : Le contrat de professionnalisation | www.travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Le programme de formation

Modules	Durée
Journée d'intégration	7 heures
Lecture de plans, préparation et méthodes	70 heures
Travaux pratiques (débits, formage, assemblage)	343 heures
Immersions en atelier de production	3,5 heures
Modules catalogue (choix entre 5 modules de formation permettant la personnalisation de la formation)	14 heures
Entraînement et passage du Titre paritaire	14 heures
Bilan final et Atelier Technique de Recherche d'Emplois	3,5 heures

Le programme de formation est individualisé au regard du projet, des objectifs, du besoin et du niveau initial du candidat. Le contenu du programme reste évolutif tout au long du parcours de formation

La certification obtenue

Le Titre paritaire à finalité professionnelle Chaudronnier d'atelier

Vous validerez un Titre paritaire à finalité professionnelle Chaudronnier d'atelier reconnu d'un niveau 3 (CAP/BEP) délivré par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (code RNCP 38790)

La certification est composée de deux blocs de compétences :

- · La préparation et la réalisation de pièces primaires.
- La réalisation d'un sous-ensemble chaudronné.

La formation peut être validée totalement ou partiellement (acquisition d'un ou deux blocs de compétences). L'apprenant ayant validé un seul bloc de compétences disposera de 5 ans pour valider le second

Les passerelles, poursuites d'études, équivalences et débouchés

Passerelles possibles

Non

Poursuites d'études (liste non exhaustive)

- Bac professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI)
- Titre professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle

Équivalences (liste non exhaustive)

• CAP Réalisations Industrielles en Chaudronnerie ou Soudage (RCIS)

Débouchés (liste non exhaustive)

• Chaudronnier d'atelier en atelier de production dans des secteurs d'activités variés (nucléaire, défense, gaz, pétrochimie, cryogénie, hydrogène...)